

Mairie de CHENECEY-BUILLON

14 Grande Rue

25440 CHENECEY-BUILLON

Compte Rendu CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 3 novembre 2021 à 20H30

Secrétaire : Mr MEYER

Absents excusés : Mme TISSERAND (Proc Maire), Mr VANHUFFEL(proc Mr Guyonneau), Mr REVILLARD, (Proc Mr Brancher)

Point complémentaire : Bornage parcelle AK20 : Unanimité

Point 3 : Mr GAUTHIER abs , en retard , : procuration Mr ROULIN

1. Approbation CR CM d'Octobre

- Délibération : unanimité

2. Urbanisme :

- DP : Astrid BOURGEOIS : 10 rue la Parouse : changement fenêtre en porte fenêtre
- DP Muriel MICHAUD : rue la Bergère : construction piscine.
- DP Alcycone BRET : Chemin des Bosses : création d'une bergerie

3. Bornage parcelle AK 20 La Lavière :

- Bornage en date du 28 octobre contesté par la Mairie, concernant l'alignement du domaine public communal.
- un nouvel arrêté d'alignement sera pris pour être en continuité de la rue combe marin afin de permettre la circulation des véhicules et du camion en charge du ramassage des ordures ménagères.
- **DELIBERATION :Vote à l'unanimité.**
-

4. Démission d'un conseiller municipal

- Démission de Mr FATTELAY Sébastien en date du 11 octobre, acceptée par Mme le Maire et transmise en préfecture en raison du changement de domicile.

5. Emprunts 2021 : Propositions des Banques

- Montant du prêt : 350 000 euros sur 15 ans
- Crédit agricole de Quingey : 0,99% Taux Fixe avec échéance trimestrielle/ frais de dossier 450 euros-Proposition de réaménagement d'anciens prêts aux taux élevés.
- Banque postale : 0,88% Taux fixe avec échéance trimestrielle/ Commission d'engagement 0,10% du montant du contrat de prêt.
- CHOIX : La proposition du crédit agricole est retenue compte tenu de la proposition concernant le réaménagement des prêts qui permettra à la collectivité d'économiser 40 000 euros
- **DELIBERATION : Une abstention et 12 pour**

6 . Voirie communale : Recensement pour la DGF 2023

- Il s'agit de prendre en compte toute longueur de voirie communale ou de signaler toute anomalie à la préfecture sur le tableau référencé.
- rectification de la longueur de la Rue de la Groteille indiquée 150 m dans les documents, la vraie longueur est de 500m.
- **DELIBERATION : Unanimité**

6. Projet rue de l'Eglise : Choix de l'architecte-paysagiste et Décision modificative

- Le Maire rappelle les RDV effectués cet été sur site avec les deux cabinets : « Au delà du fleuve » et Mme PIARD-AUBERT
- Compte tenu de l'expérience et des premiers échanges, le maire propose de retenir le Cabinet « Au delà du Fleuve » pour l'étude d'un montant de 9 948 euros TTC
- **Délibération : Unanimité**
- **Décision modificative** : 13 000 euros pour les frais de l'étude et les frais de géomètre qui n'étaient pas prévu au budget 2021.
- **Délibération : Unanimité**

7. Pont et mise en lumière

- Les travaux sont en cours de réalisation.
- L'ABF a demandé l'intégration des coffrets électriques au projet. Un chiffrage après esquisses est en cours
- Premier essais avec le concepteur Mr WALGER et l'entreprise EIMI le jeudi 4 novembre puis réglage la semaine du 15 novembre

8. Atelier communal : état d'avancement des travaux/ travaux complémentaires/Décision modificative

- Les travaux sont en cours : dallage coulé le 5 novembre
- Dépose des portes le 8 novembre et pose des nouvelles portes les 18 et 19 novembre
- La troisième travée n'était pas prévue en travaux. Il est proposé de couler également une dalle à cet endroit.
- **Délibération : décision modificative : 3 702,72 euros Votée à l'unanimité pour permettre à l'entreprise de maçonnerie d'effectuer les travaux.**

9. Entreprise TP CLEMENT : Acquisition Parcelles section C 1272 et C 1273

- Suite à la liquidation judiciaire de ces parcelles, appartenant auparavant à Mr Bertrand Cassard, Mr CLEMENT est le nouveau propriétaire
- L'entreprise TP Clément souhaite effectuer des travaux sur ses bâtiments, un RDV est fixé avec la Chambre d'agriculture pour étudier le changement de destination des bâtiments avant toute demande d'urbansime.

10. Demande d'acquisition : Parcelles Section C 81 et C83

- **Mr et Mme BREUILLOT souhaitent acquérir ces parcelles** contigües à leur propriété. Ces parcelles ne sont que des parcelles en terrain d'aisance (non constructibles), de simples travaux de défrichement et d'aménagement boisés seront exécutés. Prix de cession : 5€ le m² (prix fixé pour les terrains d'aisance). (Environ 3ares 80)
- **Délibération 11 voix pour. (Mme BREUILLOT ne prend pas part au vote pour elle et sa procuration)**

11. Sentiers : état d'avancement de l'Étude et subventions

- le CPIE continue les études et l'élaboration de ce projet. Phase sur les coûts et sur la modification du projet Buillon (support numérique privilégié au support mobilier).
- Réunion avec l'ABF et Inspecteur des Sites.
- Des échéances à fin d'année prévues pour les devis, plans d'interprétation mi-janvier. Une réunion publique prévue en début d'année 2022.
- Le financement et les demandes subventions suivis par Julien Guyonneau avancent positivement : une subvention accordée par la DREAL de 80% sur l'étude menée par le CPIE a été obtenue (coût de l'étude 10 800€), une autre demande de subvention auprès du Massif du Jura est en bonne voie d'obtention (80% sur un coût de 140 685€HT), d'autres dossiers ont été déposés notamment vers la FNAT (création de belvédère) pour ce dernier organisme un délibération a été votée à l'unanimité pour le dépôt de dossier.
- Un projet pédagogique est en cours d'élaboration avec le Grand Besançon Métropole. Le GMB souhaite reprendre les visites scolaires sur la station de pompage et donc inclurait un parcours pédagogique sur le sentier. Une aide de 1200€ sera versée au CPIE par le GMB sur l'étude de ce projet.
- **DELIBERATION : Unanimité pour accepter la proposition de subvention**

12. Forêt : Affouage et lots

- délivrance des bois par l'ONF.
- Etat d'assiette des coupes 2022 : 41/43/27/16/15 : **Délibération : Unanimité**
- Affouage cette année 18 personnes pour 477 stères. (secteur sur Barme) Environ 26 stères par affouagiste
- Quelques gros arbres sont dans les lots, un bûcheron sera contacté pour les scier (diam supérieur à 45 cm). Les arbres dépérissant seront martelés et ajoutés. L'affouage sera fixé mi-décembre.
- Taxe 50€/ par affouagiste soit 900€ pour la commune.
- Des lots seront également proposés à la vente
- **DELIBERATION : Unanimité**

13. GBM : circuit VTT

- le Grand Besançon Métropole propose une convention à la commune pour leurs circuits VTT.
- Cette convention est sur 20 ans.

- Cela concerne les parcelles B1325, B1326, B37, B38, B66, B67, B94, B95, B96 et les parcelles soumises 16, 17, 27, 29.
- Le circuit sera entretenu 1 fois par an par des prestataires.
- Convention acceptée par le Conseil Municipal. : Délibération : Unanimité

14. Action et Mutuelle

- Un flyer sera distribué afin d'informer la population
- Les permanences s'effectueront le jeudi après midi de 14h à 18H30 salle du conseil et sur RDV
- Une première date sera fixée en janvier 2022. (Date à confirmer)

15. Réunion des aînés du 24 novembre et intervention de Mme Martine VALEUR, Présidente du Comité départemental d'Education physique et Gymnastique volontaire du Doubs et Territoire de Belfort

- Rencontre annuelle avec les aînés afin d'échanger avec la municipalité
- : intervention de la Présidente du Comité Départemental d'Education Physique. Le projet sera basé sur 12 séances par an avec une faible participation financière des participants.

16. Remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux en mission selon barème des impôts

- Cela concerne les déplacements faits dans un cadre défini par la mission donnée aux conseillers municipaux à se rendre à des réunions ou manifestations.
- **Délibération : Unanimité**

17. Divers

- Cérémonie du 11 novembre à 10H30 avec la fanfare l'Echo de la Loue
- Broyeur : proposé à la réservation chez les particuliers du 15 novembre au 18 novembre. Prendre RDV en mairie
- Poteau orange RD 110 : la municipalité a saisi les différents services afin d'obtenir la réparation du poteau orange endommagé
- Réunion Natura 2000 avec l'EPAGE le 30 novembre pour les conseillers à QUINGEY
- Problématique de la Loue : après l'intervention de Mr DE GIORGI au conseil, intervention auprès de Mr le Préfet et des autorités compétentes pour alerter sur l'état de la rivière

Fin de la séance 23H

**Le Maire,
Laurence BREUILLOT**

